

EXPERTS ET EXPERTISES MARITIMES

Trop d'acheteurs de yacht ont malheureusement découvert trop tard, des défauts parfois importants qui peuvent affecter sérieusement la valeur, la navigabilité et la sécurité de leur nouvelle acquisition. Il est à noter que vendeurs et courtiers eux-mêmes ignorent souvent l'existence de ces désordres et des risques associés. D'autres au contraire agissent en toute connaissance de cause et sans le moindre scrupule. Une inspection avant-achat par un expert maritime qualifié permet à toutes les parties impliquées dans une transaction d'être parfaitement informées et d'agir en conséquence. Pour de nombreux propriétaires de yacht, l'expert intervient essentiellement pour le compte des assureurs ou des organismes financiers. Ce rôle est important, mais il n'est nullement la seule mission des experts maritimes.



Dossier technique...

► LES EXPERTS MARITIMES

Mais qui sont ces experts maritimes qui doivent aujourd'hui inspecter et évaluer des yachts de toutes catégories. Ces unités sont construites dans des matériaux allant du bois aux matériaux composites de la dernière génération, leurs tailles ne cessent d'augmenter et les systèmes embarqués sont de plus en plus complexes. En France, comme dans de nombreux pays étrangers, la profession d'expert maritime est non réglementée ce qui permet donc à toute personne estimant avoir les compétences d'utiliser ce titre et d'exercer cette profession. Parmi les experts on trouve des professionnels aux parcours divers, allant de l'officier de marine à la retraite à l'architecte naval en passant par l'ancien responsable de chantier ou le capitaine de yacht reconvertit. Certains ont complété leur formation de base et leur expérience pratique en élargissant leurs connaissances théoriques pour devenir d'excellents professionnels mais ce n'est malheureusement pas le cas de tous et trop de pseudo-experts ternissent la profession.

En France, il existe deux organisations professionnelles d'experts "plaisance", la Fédération Internationale des Experts Maritimes (F.I.E.M.) et la Chambre Nationale des Experts Professionnels du Nautisme (C.N.E.P.N.). Leurs membres sont généralement reconnus et expérimentés, mais leur agrément n'impose aucun contrôle de connaissances ni obligation de formation continue. Alors qu'aux Etats-Unis par exemple les deux organisations d'experts: The Society of Accredited Marine Surveyors (S.A.M.S.) et The National Association of Marine Surveyors (N.A.M.S.), en plus d'imposer un code de déontologie, ont mis en place un processus rigoureux de recrutement, d'agrément et de formation continue qui est sans doute plus objectif. Pour être accrédité ou certifié, les experts membres doivent justifier d'au moins cinq ans d'expérience et passer un test de connaissances. De plus, afin de conserver leur agrément, ils doivent participer à des sessions de formation. Ainsi, tous les cinq ans, s'ils n'ont pas participé à un certain nombre de ces sessions, ils doivent repasser le test. Ces séminaires couvrent des sujets aussi variés que la réparation des coques en composites, les normes internationales, la rédaction d'un rapport ou la conduite d'une expertise contradictoire dans le cadre d'un sinistre. Les membres de ces organisations sont généralement reconnus et largement missionnés par les particuliers et les compagnies d'assurances.



L'usage du marteau permet de juger de l'état de la coque.



Les prélèvements d'huile moteur sont une aide au diagnostic.



La sonde à ultrasons permet de mesurer l'épaisseur des tôles d'aluminium et d'acier.



L'usage du voltmètre permet de mesurer l'efficacité de la protection cathodique.

...experts et expertises maritimes

Il est donc extrêmement important, avant d'engager un expert, de se renseigner non seulement sur le montant de ses honoraires mais surtout sur ses compétences, son expérience et la nature de ses prestations. Peut-on comparer les honoraires d'un expert qualifié et reconnu qui pratique son métier à temps plein avec ceux de celui qui fait de l'expertise occasionnellement pour améliorer ses fins de mois et/ou occuper son temps libre ! L'expert doit avoir une bonne connaissance théorique et pratique de la conception des yachts, des matériaux et des méthodes de construction, des règlements français et internationaux applicables aux navires de plaisance ainsi qu'une expérience de l'entretien et de la navigation. L'expertise d'un yacht nécessite du matériel, un certain savoir-faire et une bonne connaissance technique des yachts sans oublier une grande déontologie professionnelle. Cette discipline fait également appel à de la rigueur et de la vigilance lors des inspections ainsi que de la réflexion et des recherches complémentaires pour la rédaction du rapport. Ce document important doit informer son lecteur afin de lui permettre de prendre une décision soit pour l'achat ou l'assurance d'un yacht, soit pour l'évaluation et le règlement d'un sinistre suivant le type d'expertise demandée.

.....► **LES EXPERTISES**

L'EXPERTISE AVANT-ACHAT

Cette expertise est la plus complète et se décompose généralement en trois phases principales qui commencent par une visite à flot de l'ensemble de la structure intérieure, des systèmes et des équipements accessibles qui comprennent notamment les moyens d'assèchement et de lutte contre l'incendie ainsi que le matériel de sécurité. L'expert peut également procéder au contrôle de l'efficacité du système de protection cathodique par des mesures du potentiel électrique des différents composants métalliques par rapport à une électrode de référence.

Cette visite se poursuit par une inspection à sec de l'extérieur du bordé, des appendices, des prises d'eau, des lignes d'arbre, des hélices, des gouvernails, des anodes etc. Ces opérations sont souvent complétées par des tests et/ou des mesures divers tels que le taux relatif d'humidité et la dureté Barcol du stratifié pour les coques en PRF ou encore la vérification de l'épaisseur du bordé par ultrasons pour les coques en acier ou en alliage d'aluminium. Dans

Dossier technique...

certains cas, l'expert pourra également demander des démontages afin d'inspecter des éléments ou organes habituellement inaccessibles. Les frais de mise à terre et de démontage sont en règle générale à la charge de l'acheteur.

Cette visite à terre est en principe suivie d'un essai en mer pour évaluer les performances du navire et le fonctionnement des différents systèmes. Il est en effet préférable de mesurer les vitesses après que la carène et les appendices aient été nettoyés. A l'issue de l'essai en mer, l'expert peut pratiquer des prélèvements d'huile des moteurs et des inverseurs afin de les faire analyser par un laboratoire spécialisé. Il ne faut toutefois pas assimiler l'analyse d'huile à un bilan complet de l'état d'un moteur, mais il faut l'utiliser comme un outil d'aide au diagnostic. Il est donc courant de faire procéder simultanément à une expertise complète des moteurs (endoscopie, mesures de compression, etc.) par un expert mécanicien ainsi qu'à des mesures d'isolement électrique par un électricien qualifié. Une expertise avant-achat nécessite plusieurs jours de travail et varie suivant la taille et le type de yacht. Ces opérations doivent permettre à l'expert d'établir un bilan aussi complet que possible de l'état général du yacht et de préparer le rapport qu'il remettra à son mandant. Une expertise ne peut être considérée comme terminée avant la remise de ce document.

Un rapport d'expertise avant-achat peut compter plusieurs dizaines de pages. Il commence généralement par le rappel des conditions et des limitations de l'expertise suivies de l'identification du yacht : le

Vérification du branchement de anodes.



L'inspection de l'ensemble des fonds est impérative.

nom, le numéro d'immatriculation, les caractéristiques et dimensions principales, le nom du propriétaire etc. Les pages suivantes décrivent les observations et constatations de l'expert sur l'état de la structure de coque et de pont, des superstructures, des emménagements, des installations mécanique et électrique, des appareils à gouverner, des vannes, des caisses et tuyauteries, des divers systèmes, des appareils de navigation et de communication, de l'armement de sécurité etc. Les préconisations et recommandations de l'expert sont ensuite regroupées par ordre d'importance et d'urgence. La conclusion indique l'opinion de l'expert sur l'état général et si nécessaire sur les éventuelles remises en état et/ou contrôles supplémentaires nécessaires. Des photographies et autres documents relatifs au yacht inspecté sont normalement annexés au rapport.

Le coût d'une expertise varie suivant les experts, les régions, les pays et les types d'expertise. Les honoraires peuvent être facturés à la vacation ou au forfait calculé en fonction de la taille. Mais dans tous les cas, le prix total d'une expertise est toujours largement inférieure à 1 % du prix de vente du yacht expertisé et ce même pour les unités de taille moyenne.

...experts et expertises maritimes

L'acheteur doit garder à l'esprit que son investissement dans une expertise lui évitera soit d'acquiescer un yacht qui ne correspond pas à son attente, soit d'obtenir la remise en état ou la correction des désordres constatés par son expert soit enfin d'obtenir une réduction du prix demandé.

L'EXPERTISE

DE PRE-ASSURANCE

La visite de pré-assurance est en principe strictement réservée à l'usage d'une compagnie d'assurance bien qu'elle soit généralement à la charge de l'assuré. C'est sans doute pour quoi, elle se limite malheureusement trop souvent à une rapide visite à flot et à un bref rapport qui ressemble parfois plus à un descriptif commercial qu'à un rapport d'expertise, et ne comporte souvent aucune réelle constatation et recommandation technique. Si ce type d'inspection peut être considérée comme suffisante pour estimer une valeur vénale, elle paraît bien limitée pour déterminer l'état général d'un navire et permettre aux assureurs de décider, ou non, la prise en garantie du risque. Il est encourageant de constater que de plus en plus d'assureurs exigent désormais des expertises de pré-assurance plus complètes et comprenant une visite à sec.

A ce titre, cette expertise doit couvrir impérativement les éléments pouvant affecter l'intégrité structurelle du navire, les facteurs de risques d'invasion et de feu ainsi que les moyens d'assèchement et de lutte contre l'incendie. Les antécédents de l'unité, la qualification et l'expérience de l'équipage ainsi que sa connaissance des procédures d'urgence sont des éléments importants pour l'évaluation du risque. Bien évidemment, un rapport d'expertise avant-achat réalisée par un expert qualifié et reconnu est normalement accepté par les compagnies d'assurance à condition bien entendu qu'il soit récent.



Lors d'un sinistre, l'expertise est primordiale.

L'EXPERTISE DE SINISTRE

Ce type d'expertise est sans doute le plus connu des plaisanciers qui sont nombreux à avoir, un jour ou l'autre, déclaré un sinistre à leur compagnie d'assurance. Dans ce cas, l'expert est missionné par les assureurs du yacht pour: "procéder à la reconnaissance des dommages, en rechercher les causes, en déterminer la nature et l'étendue, établir la spécifications des travaux nécessaires à la réparation du dommage, distinguer les dommages provenant

du sinistre de ceux qui en sont étrangers et du tout, dresser un rapport pour servir éventuellement de base de règlement". En effet, un expert n'a pas autorité pour engager la compagnie d'as-

assurance sur le règlement ou le montant de l'indemnisation d'un sinistre.

Suivant le type de sinistre, l'expert peut conduire seul ses investigations ou de façon contradictoire avec d'autres experts si le sinistre implique des tiers. A l'issue des opérations d'expertise, il rédigera un rapport destiné exclusivement à la compagnie d'assurance qui l'a missionné. Ce rapport comprend généralement la relation des circonstances du sinistre par l'assuré et/ou des témoins, les constatations et les recommandations de l'expert sur les éventuelles mesures conservatoires et/ou recours à exercer contre les tiers ainsi que ses observations sur les devis de remise en état.

En conclusion, l'expert maritime qualifié et reconnu est un professionnel indépendant qui joue un important rôle de conseil tant pour les assureurs que pour tout acheteur ou propriétaire. Il peut apporter une précieuse assistance technique dans la prévention et/ou la résolution des problèmes techniques associés à la propriété ou à l'utilisation d'un navire de plaisance.

Eric A Ogden.

Photos : Jules Malrieux